

27 EME PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à « promouvoir l'égalité hommes/femmes à travers le sport. »

présentée par

Les élèves de la classe de 6°3 du collège d'Arsonval (Corrèze, académie de Limoges)

EXPOSE DES MOTIFS

Nous sommes une classe engagée dans les activités sportives et très attachée aux valeurs qu'elles portent. Au cross du collège, la classe de 6°3 est arrivée en tête des classes de sixième pour ses résultats et sa participation massive. Beaucoup ont pris une licence UNSS. Nous avons l'envie de nous dépasser mais aussi de jouer collectif et de nous entraider. La plupart d'entre nous pratiquent au moins un sport en club. On compte même des champions et des championnes !

En dehors du collège, nous avons remarqué des inégalités dans les effectifs filles / garçons pour nos disciplines respectives. Cette impression a été confirmée par une enquête que chacun a menée dans son club. Certains sports sont très masculins comme le rugby (3 % de filles), d'autres très féminins comme la danse ou le patinage artistique (13 % de garçons). Ce déséquilibre concerne autant les licencié(e)s que les entraîneurs(es). C'est un problème car, à l'image de Billy Elliot, film vu avec le collège, certains aimeraient faire des sports dits de filles et inversement. Ils et elles ont peur des moqueries ou d'être rejetés. Il faudrait lutter contre ces préjugés et ces stéréotypes.

Nous avons constaté, par nos recherches documentaires menées au CDI, des inégalités femmes / hommes concernant le temps libre disponible et la pratique sportive. Un sondage réalisé sur pronote auprès de nos parents a montré que 87 % des papas pratiquent une activité physique contre 55 % des mamans. Parmi celles-ci, seules 5 % peuvent y consacrer plus de 3 h par semaine contre 37 % chez les hommes. Cet écart s'explique par le temps quotidien des travaux domestiques, plus important chez les mères (41% plus de 3h) que chez les pères (50 % 1h maximum). En France, on estime que les femmes consacrent 1H20 de plus que les hommes aux activités quotidiennes de la maison et aux enfants. Celles qui élèvent seules leurs enfants sont les plus touchées et ne peuvent souvent pas, pour des raisons de temps et d'argent, avoir accès à une activité sportive.

Pourtant, plusieurs grands textes de notre République garantissent cette égalité entre les hommes et les femmes :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame dans son préambule l'égalité des hommes et des femmes.
- La charte de la laïcité à l'Ecole de 2013 garantit l'égalité entre les filles et les garçons.
- Le code du sport dit que la loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe.

En cette année 2024 des Jeux Olympiques à Paris, nous souhaitons par ces propositions réduire les déséquilibres constatés et lutter contre les inégalités hommes / femmes à travers le sport.

Proposition de loi

Article 1^{er}

Mener une campagne de communication pour casser les stéréotypes de genre dans le sport en mettant à l'honneur les sportives de haut niveau de disciplines considérées comme masculines et les sportifs de haut niveau de disciplines considérées comme féminines.

Article 2

Accorder des subventions aux clubs qui auront réduit le déséquilibre numérique hommes/femmes parmi leurs licenciés et leur encadrement.

Article 3

Inciter, par des réductions d'impôts, les salles de sport à s'équiper d'un service de puériculture avec du personnel qualifié afin que les parents d'enfants en bas âge puissent pratiquer une activité physique et sportive.

Article 4

Prévoir une gratuité de l'accès aux salles de sport sur les premiers 18 mois après la naissance d'un enfant pour chaque mère de famille.